Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260629-2026_112_DELIB-DE

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin 2026, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. de Stéphane de SALLIER DUPIN, Maire de Lamballe-Armor

Date de l'envoi de la convocation : 23 juin 2026

PRESENTS : BEAUDET Xavier, BERNARD Matthieu, BERNU Sylvain, BÉZARD Marie-Sergine, BIDANEL Nathalie, BOUGUET Julia, BOURRÉ Gilles, BRUNET Jean-Maurice, BURLOT David, CARIMALO Myriam, CORLAY Nathalie, de SALLIER DUPIN Stéphane, DELAITRE Véronique, DUBOIS Philippe, GALLÉE Fabienne, GIBIER-GODEL Tiphaine, GOASTER Samy, GROIGNO Rémi, GUEGUEN Manuella, GUYMARD Jean-Luc, LAMIRAND Dominique, LE DOLEDEC Brice, LE GUEN Nadège, LORMEL Nicolas, MACHLOUT Georgette, MARTIN Bertrand, RAVARD Antoine, RUSU Mihaela, SAGORY Thierry, THOMAS Christophe, URVOY Laurence

ABSENTS :
- BOUZID Nathalie donne pouvoir à URVOY Laurence,
- GERTSCH Vanessa donne pouvoir à GUEGUEN Manuella,
- LINTANF Goulven donne pouvoir à RAVARD Antoine,
- THOMAS Ann-Gaël donne pouvoir à BERNU Sylvain,

SECRETAIRE DE SEANCE : BERNU Sylvain

Délibération n°2026-112

Membres en exercice : 35 – Présents : 31 - Absents : 4 – Pouvoirs : 4

FINANCES
CONTRÔLE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
POUR LES EXERCICES 2019 ET SUIVANTS
RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES

Par courrier notifié le 10 mars 2025, la Chambre Régionale des Comptes a informé le Maire de la Commune de Lamballe-Armor de l'ouverture d'un contrôle des comptes et de la gestion de la commune à compter de l'exercice 2019 jusqu'à la période la plus récente.

Les phases d'instruction et de contradiction se sont déroulées du 19 mars 2025, date de l'entretien d'ouverture de contrôle avec le Maire en fonctions, au 18 mai 2026, date de remise du rapport d'observations définitives par la Chambre Régionale des Comptes. Durant cette période, l'ensemble de la procédure est conduit de manière confidentielle, et a également connu une interruption pendant la période électorale.

Le rapport d'observations définitives doit ensuite être porté à la connaissance du Conseil municipal, dans sa séance la plus proche. A l'issue, il devient public et sera notamment publié sur le site internet de la chambre.

Ce contrôle a été axé autour de 3 blocs de vérification :
- la situation financière de la Commune,
- les relations avec Lamballe Terre & Mer, notamment la renégociation du pacte financier et fiscal, et la mutualisation,

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260629-2026_112_DELIB-DE

- les opérations d'aménagement au regard des obligations de production de logements locatifs sociaux pesant sur la commune.

A l'issue, la Chambre Régionale des Comptes a formulé les deux recommandations suivantes :

- Recommandation n°1 : procéder à des contrôles réguliers des régies de recettes, conformément aux dispositions de l'article R1617-17 du CGCT et de l'instruction codificatrice n°06-031-A-BM du 21 avril 2006,
- Recommandation n°2 : détailler le financement prévisionnel de la PPI dans le rapport d'orientations budgétaires.

Ces recommandations devront faire l'objet d'un rapport du Maire au Conseil municipal dans un délai d'un an, précisant les suites données à celles-ci.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- PREND ACTE de la tenue d'un débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne sur le contrôle des comptes et de la gestion communale pour les exercices 2019 et suivants,
- PREND ACTE du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne sur le contrôle des comptes et de la gestion communale pour les exercices 2019 et suivants, annexés à la présente délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 01 JUIL. 2026

Stéphane de SALLIER DUPIN
Maire de Lamballe-Armor

Sylvain BERNU
Secrétaire de séance

MAIRIE LAMBALLE-ARMOR
Côtes d'Armor